

QUESTION D'ACTU

Licenciée pour un pack de bière

Il manquait 5,32 euros dans la caisse: une vendeuse d'un supermarché Carrefour Market de la région parisienne a été licenciée pour avoir omis de scanner un pack de bière et deux sacs plastiques, avant finalement que la direction du distributeur n'accepte de la réintégrer, a-t-on appris jeudi.

Lors de son entretien préalable au licenciement, elle plaide « l'oubli », assure que ce n'était « pas volontaire », d'autant qu'elle savait qu'un vigile n'était pas loin » et qu'elle a entendu le « bip » du scanner, selon ses dires. Pour la salariée, l'enseigne n'a subi aucun préjudice: le client a fini par payer les produits non scannés. Malgré ses dénégations, la lettre de licenciement tombe le 18 janvier: la direction invoque un « comportement frauduleux » de sa caissière, estimant que c'est « volontairement » qu'elle n'a pas scanné la marchan-



L'hôtesse avait oublié de scanner un pack de bière et deux sachets plastique, engendrant une erreur de 5,32 euros.

dise. Employée depuis 2012, la vendeuse avait enchaîné les CDD et avait « même travaillé un mois sans contrat », ce qui a donné lieu à une intervention de la CGT pour faire requalifier son contrat en CDI. Depuis, la caissière se disait « surveillée » par sa direction.

Cependant, l'affaire a rebondi jeudi en faveur de la salariée. Après exa-

men de la situation et compte tenu de l'ensemble des éléments, la direction de Carrefour Market a décidé de proposer à Madame Vanessa V. sa réintégration dans l'entreprise. Néanmoins la CGT a prévu un rassemblement de soutien devant le magasin, tandis que la caissière a décidé de lancer une procédure devant le conseil de Prud'hommes.

QUESTIONS À | Franck Dutertre, délégué CFDT

« C'est un poste très ingrat »

Franck Dutertre, de Guemps, est délégué National CFDT de Carrefour Market.

La sanction infligée à cette caissière est choquante. Est-ce un cas isolé ?

C'est un cas extrême, et heureusement rare. Nous, la CFDT, n'avons pas été saisis de ce dossier, donc je ne peux pas m'exprimer. Qu'il y ait un arrière-plan, c'est toujours possible, je n'ai pas à me prononcer. Ce qui est sûr, c'est que le poste d'hôtesse de caisse est un poste ingrat. Les hôtesse de caisse sont très sur-

veillées. Elles ont des difficultés à propos de leurs horaires, et même à faire respecter leur temps de pause.

Les sanctions suites à des erreurs de caisse sont-elles fréquentes ?

On ne peut pas être affirmatif dans la mesure où les syndicats ne sont pas systématiquement sollicités sur ce type de situation. De plus, ce qui se passe dans les magasins franchisés (sous enseigne Carrefour, mais gérés par des directeurs indépendants du groupe, ndlr) nous échappe: parce que les syndicats n'y sont pas représentés la plupart



Franck Dutertre est délégué national CFDT.

du temps. Sans parler systématiquement de harcèlement, il y a parfois des managements très durs. Mais on est justement vigilants à ce qu'il n'y ait pas d'abus.